



frais d'expertise accident sur la lavoie publique

Par **heloise7**, le **13/10/2020 à 18:32**

Bonjour,*

jai eu un accident sur la voie publique cycliste et 72 ans une voiture m'a percuté un s'engageant sur un giratoire.L'automobiliste a reconnu sa totale responsabilitéFrature du bassin hospitalisé un mois sans pouvoir me lever le membre inférieur en extension puis chez moi deambulateur fauteuil roulant pas d'appui autorisé un mois puis partiel trois mois car le cal osseux se faisait très lentement,je n'ai pu conduire ma voiture six mois .Mon fils venait deux fois par semaine me voir à l'hôpital,s'occuper de mon linge me remonter le moral ensuite il est venu chez moi deux fois par semaine.La partie adverse refuse tout dommage moral et financier(.Il a parcouru environ 1500Km) au pretexte qu'une assistance temporaire m'a été attribué,il m'a consacré beaucoup de temps au détriment de sa vie familiale, s'est inquiété de mon devenir.J'ai développé une coxarthrose douloureuse qui a nécessité une pose de prothèse totale de la hanche droite

.L'expertise a eu lieu et acceptée par les deux parties.Les frais de justice référé d'avocat médecin conseil,d'expert ne sont pas totalement remboursés par ma mutuelle accident.La partie adverse refuse de payer la différence et de prendre en totalité les frais d'expertiseBien évidemment l'évaluation des dommages proposés par la partie adverses est d'environ 40% en dessous de celle calculée par mon avocat La situation semble bloquée our une raison que j'ignore ; je lui est demandé un bilan financier de la situation présente. qui est sans réponse.

Une conciliation est -elle une solution voire un procès au civil?

Le calcul se fait- ii barême Mermet ou Dintilhac

Je remercie les personnes qui me donneront conseil. héloise7

Par **Visiteur**, le **13/10/2020 à 18:57**

Bsr@vous

Personnellement, je ne saurais que trop vous conseiller de confier votre défense à un avocat spécialisé en matière de dommage corporel.

Par **Visiteur**, le **13/10/2020** à **19:22**

Bonjour

Vous avez déjà un avocat et celui-ci est normalement mieux placé que nous ici pour vous guider.

Il existe aussi des associations comme l'A.F.V.A.C dans ma région, qui interviennent pour aider des familles de victimes ayant subi un accident grave de la route.

Par **Chaber**, le **13/10/2020** à **19:58**

bonjour

[quote]

Bien évidemment l'évaluation des dommages proposés par la partie adverse est d'environ 40% en dessous de celle calculée par mon avocat

[/quote]

Les assureurs ont l'habitude

-de proposer une fourchette basse (par ex cour Appel de Douai) alors que la fourchette haute (par ex cour Appel de Toulouse) peut aller au moins jusqu'au double.

-d'omettre certains postes d'indemnisations

Si cette affaire était portée en justice vous pourriez inclure les frais restant à votre charge pour être indemnisé au titre de l'article 700